

## Succession achat appartement

Par **Restout**, le **28/01/2019** à **15:54**

Bonjour

nous allons acheter un appartement(500 000€) , notre fille âgée de 45 ans sera l'unique héritière. Est il préférable d'acheter l'appartement à son nom et de garder l'usufruit jusqu'au dernier vivant

ou d'acheter à notre nom puis de faire une donation

ou bien encore de laisser la vie se poursuivre et notre fille devra payer des frais de succession

Je vous remercie

S.Restout

Par **youris**, le **28/01/2019** à **16:36**

bonjour,

à titre personnel, pour une résidence principale, je déconseille un achat avec un démembrement de la propriété.

si vous achetez uniquement l'usufruit et votre fille la nue-propriété avec une donation, c'est une lapalissade mais vous ne serez plus propriétaire, si vous voulez vendre, il faudra l'accord de votre fille qui recevra le prix de la nue-propriété et qui sera peut-taxée sur la plus value car ce n'est pas sa résidence principale.

sans oublier que vous pouvez vous facher avec votre fille.

et vous serez peut-être content d'avoir la pleine propriété de votre logement pour financer une maison de retraite.

salutations